

Le

## CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Entre d'une part,

**La Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie**, établissement public de l'Etat dont le siège est situé à Saint-Contest, 1 rue René CASSIN 14911 Caen Cedex 9, représentée par son Président, Michel COLLIN, ci-après dénommée CCI Caen Normandie.

Et d'autre part,

**La Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau** établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est situé à Vire Normandie, 2 rue des Halles, représentée par son Président Marc ANDREU SABATER, ci-après dénommée Intercom de la Vire au Noireau.

### Préambule :

L'Intercom de la Vire au Noireau et la CCI Caen Normandie mènent des actions communes en faveur de l'attractivité du territoire et du développement économique. Elles souhaitent dans le cadre de leurs compétences respectives renforcer leur partenariat au service du territoire et de ses entreprises.

La CCI Caen Normandie en tant qu'établissement public de l'Etat représente les intérêts généraux de ses 19 500 entreprises commerciales, industrielles et de services et de leurs 120 000 salariés auprès des pouvoirs publics. La CCI Caen Normandie contribue également au développement économique du territoire (article L710-1 du code de commerce).

Le positionnement de la CCI Caen Normandie lui permet d'être l'interlocuteur privilégié des entreprises ainsi qu'un acteur sur lequel les collectivités territoriales peuvent s'appuyer pour mettre en œuvre leur politique de développement économique et territorial.

Du fait, d'une part des missions confiées aux réseaux des CCI par le code du commerce et d'autre part, du renforcement des liens réciproques avec l'Agence Régionale ADN, la CCI Caen Normandie demeure l'interlocuteur privilégié des entreprises dans le cadre de leur stratégie de création, transmission et développement.

La mission de la CCI Caen Normandie est aussi d'accompagner les entreprises dans leur développement, la transmission et leurs actions de formation notamment l'apprentissage.

La CCI Caen Normandie est également un acteur de l'aménagement du territoire par son expérience en matière de gestion d'équipements structurants du territoire et en tant que personne publique associée.

Enfin, la CCI Caen Normandie s'est dotée de moyens et d'outils, pour la plupart déployés sur le territoire normand par l'ensemble des Chambres territoriales, pour contribuer à améliorer les connaissances des territoires, accompagner la dynamisation des centres-villes et améliorer l'attractivité territoriale.

### **Par ailleurs,**

L'Intercom de la Vire au Noireau exerce la compétence développement économique telle que formulée dans l'article L5216-5 du CGCT. Elle intervient notamment à ce titre sur l'immobilier et le foncier d'activité, et met en place des actions de développement économique. Elle est à cet égard l'interlocuteur privilégié des entreprises et des porteurs de projet en matière d'implantation sur le périmètre de l'Intercom, mais aussi pour les espaces d'activités qui lui appartiennent.

L'intercom de la Vire au Noireau a aussi la possibilité d'intervenir pour d'autres aides, soit en complément de la Région, soit en son nom pour des dispositifs spécifiques suivant les dispositions du CGCT.

L'action de l'Intercom de la Vire au Noireau doit prendre en compte les orientations du schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation, qui a été approuvé le 15 décembre 2016.

### **ARTICLE 1 : Objet**

Dans le contexte de l'organisation institutionnelle liée à la loi Notre ainsi qu'à la loi du 23 juillet 2010 relative à l'organisation du réseau consulaire, il apparaît que les actions menées en faveur du développement économique doivent s'inscrire dans un souci de complémentarité et de mutualisation de moyens entre les partenaires du développement économique du territoire.

Ainsi, la présente convention a pour objet de préciser les modalités de partenariat entre L'intercom de la Vire au Noireau et la CCI Caen Normandie pour :

- Définir des orientations en matière de développement économique, d'attractivité et de développement territorial.
- Identifier les domaines d'intervention et moyens nécessaires à ce partenariat.

### **ARTICLE 2 : Champs du partenariat**

La collaboration en faveur du développement économique entre l'Intercom de la Vire au Noireau et la CCI Caen Normandie doit permettre de :

- **Développer une approche territoriale concertée**
  - Partager les enjeux économiques du territoire.
  - Mettre en cohérence des potentialités du territoire par rapport aux enjeux départementaux et régionaux.
  - Elaborer, traiter, analyser des données économiques et partager les outils d'aide à la décision : observatoire du foncier, observatoire du commerce, bases de données socio-économiques.
  - Echanger sur l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme.

- **Développer une promotion croisée sur des enjeux communs**

- Assurer une plus grande visibilité des actions en matière de développement économique de manière à faciliter le développement des entreprises.
- Définir les conditions d'un « lobbying » commun pour le territoire.
- Collaborer sur les projets participant à la performance et l'attractivité du territoire en mutualisant les expertises sur les projets d'envergure, sur les équipements structurants, ou encore sur les démarches contribuant à l'installation de nouveaux salariés.

- **Renforcer l'accompagnement des entreprises**

- Améliorer l'accompagnement des entreprises dans la création, l'implantation, la cession/reprise/transmission des entreprises du commerce, de l'industrie, de la construction, de la fabrication, des services et du tourisme en accord avec les compétences de chaque entité.
- Optimiser les échanges en matière d'implantation d'entreprises (recherche de locaux, de terrains, dispositif d'aides), et d'aide au développement de l'activité.
- Informer, orienter les entreprises, les publics concernés sur les dispositifs en matière de formation (initiale et continue, en incluant la formation professionnelle).
- Agir de manière coordonnée en matière de soutien aux filières économiques structurantes pour le territoire. Favoriser l'animation de territoire et la participation aux différentes instances du développement économique.

### **ARTICLE 3 : Engagements des parties**

L'Intercom de la Vire au Noireau et la CCI Caen Normandie veilleront à entretenir des échanges d'informations réguliers portant sur :

- Les actions et les projets d'actions, les études et les projets d'études, les évaluations réalisées et les évolutions observées.
- Les orientations ou prises de position pouvant concerner ou intéresser l'un des partenaires.

L'Intercom de la Vire au Noireau et la CCI Caen Normandie s'attacheront à ce que le public et les entreprises puissent, dans le cadre du partenariat, identifier le rôle et la contribution de chacun, en fonction de leurs compétences spécifiques, telles que mentionnées en préambule. Il convient en particulier d'identifier les dispositifs et outils proposés par la CCI Caen Normandie (Accueil créateurs hebdomadaire, présence sur le territoire d'un chargé de développement économique, CCI Baseco, Observatoire foncier, Observatoire du Commerce...) et l'Intercom de la Vire au Noireau (parcs d'activités...).

L'intercom de la Vire au Noireau et la CCI Caen Normandie s'engagent à mentionner leur partenariat sur tous supports de communication effectués dans le cadre de la présente convention, notamment dans leurs rapports avec les médias, par l'apposition de leurs logos respectifs.

Dans le cadre de la continuité des actions initiées lors de la précédente convention, l'Intercom de la Vire au Noireau et la CCI Caen Normandie s'engagent à maintenir et développer la mise à disposition et/ou la mutualisation de moyens concernant les outils suivants :

- CCI Baseco Normandie (plateforme web d'informations socio-économiques sur les territoires). La CCI Caen Normandie fournira à l'Intercom de la Vire au Noireau les identifiants et mots de passe qui permettront à cette dernière d'accéder à l'espace réservé aux abonnées de la plateforme numérique.
- Observatoire des Zones d'Activités Economiques. Afin de faciliter l'implantation d'entreprises, la CCI Caen Normandie s'engage à diffuser les disponibilités foncières des ZAE de l'Intercom de la Vire au Noireau. La Cci Caen Normandie fournira un accès et (identifiant et mot de passe) à l'Intercom de la Vire au Noireau lui permettant d'actualiser et analyser les données foncières concernant son territoire.
- CCI City Desk (Observatoire du commerce). La CCI Caen Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau ont engagé un partenariat d'une durée de 3 ans en novembre 2019 concernant la mise en œuvre d'un observatoire du commerce à l'échelle intercommunale. Cet observatoire permet de mesurer les évolutions des commerces et services mais aussi de piloter et évaluer les actions et stratégies menées en faveur de l'attractivité territoriale et commerciale. Dans la continuité de la convention précédente, la CCI Caen Normandie s'engage à mettre à jour les données et présenter les résultats au sein des différentes instances et alimenter les réflexions et les projets territoriaux.

#### **ARTICLE 4 : Modalités**

Il est prévu la mise en place d'un comité de pilotage composé des représentants élus de l'Intercom de la Vire au Noireau et la CCI Caen Normandie. Ce comité de pilotage détermine l'ordre des priorités des actions à engager et en assure le suivi. Il se réunira autant que de besoin, au minimum une fois par an. Ses travaux seront préparés par un comité technique regroupant les techniciens des deux partenaires.

Cette convention de partenariat se déclinera de la manière suivante :

- Elaboration de conventions d'action ou d'avenants en fonction des actions et projets spécifiques qui définiront notamment les moyens humains et financiers engagés ;
- Participation conjointe sur des opérations organisées par l'une ou l'autre des parties.

Concernant plus particulièrement la continuité des actions engagées lors de la précédente convention (cf. article 3), les modalités sont les suivantes :

- CCI Baseco Normandie. Le coût de la mise à disposition de la plateforme web CCI Baseco Normandie est de 1 700 €HT par an. Ce coût est intégralement pris en charge par la CCI Caen Normandie dans le cadre du partenariat.
- Observatoire des Zones d'Activités Economiques. Le coût de la mise à disposition de l'Observatoire des Zones d'Activités Economiques est de 12 200 €HT. Ce coût est intégralement pris en charge par la CCI Caen Normandie dans le cadre du partenariat.
- CCI City Desk (Observatoire du commerce). Le coût de l'actualisation est du suivi de l'Observatoire du commerce est 16 340 €HT. 50 % de ce coût est à la charge de l'Intercom de la Vire au Noireau, soit 8 170 €HT.

#### **ARTICLE 5 : Durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter de la signature pour une durée de 1 an (un an), renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans (trois ans).

Elle pourra être prolongée à l'issue de cette période en fonction du besoin. Toutefois, afin de déterminer les modalités de cet éventuel renouvellement, les parties se réuniront un mois avant l'échéance de la présente convention.

#### **ARTICLE 6 : Confidentialité**

Chaque partie reconnaît que, au titre de la présente Convention de partenariat, elle a eu ou aura accès à des informations que les autres parties considèrent comme confidentielles, notamment toute information orale, écrite, informatisée ou quelle qu'en soit la forme, directement ou indirectement communiquée par et/ou émanant d'une partie et concernant ses ressortissants, activités, produits, services ou sa publicité ainsi que tout document interne d'une partie extrait ou fondé sur toute information communiquée par les autres parties (ci-après les « Informations Confidentielles »).

Chaque partie prendra les mêmes mesures de sécurité pour protéger les Informations Confidentielles des autres parties que celles qu'elle prend pour protéger ses propres Informations Confidentielles.

Chaque partie s'engage à ne révéler les Informations Confidentielles qu'à ceux de ses employés qui auront absolument besoin de les connaître, en les informant de la nécessité du respect des présentes stipulations.

Cette obligation de confidentialité restera valable pendant une durée de 1 an (un an) suivant la date d'expiration ou de résiliation de la Convention, quelle qu'en soit la cause.

### **ARTICLE 7 : Avenant**

La présente convention et ses annexes représentent l'intégralité de la volonté des parties. Toute modification ultérieure ne pourra intervenir qu'après signature d'un avenant préalable à la mise en œuvre de la modification.

### **ARTICLE 8 : Litiges**

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui ne pourrait être résolu à l'amiable entre les parties, celui-ci sera soumis aux juridictions territorialement compétentes.

### **ARTICLE 9 : Résiliation**

Chacune des parties pourra dénoncer la convention à la date annuelle de sa signature, par écrit, avec preuve de réception, envoyé au plus tard trois mois avant la date d'effet de la dénonciation, en précisant le motif de la dénonciation.

### **ARTICLE 10 : Election de domicile**

Pour l'exécution de la présente convention, les parties élisent domicile à leur adresse indiquée en tête des présentes.

Fait à Vire Normandie, le 13 octobre 2020, en deux exemplaires originaux.

La Chambre de Commerce et  
d'Industrie  
Caen Normandie  
Représentée par son Président

La Communauté de communes  
Intercom de la Vire au Noireau  
Représentée par son Président

**Michel COLLIN**

**Marc ANDREU SABATER**